Règlement du concours

Europa in fabula

Edition 2018

L’école européenne de Bruxelles 1 et les éditions *Della Vigna (Italia)*, en collaboration avec l’association culturelle *World SF Italia*, lancent un concours d’écriture et d’illustration réservé aux élèves.

Le concours est régi par le règlement suivant, dont l’acceptation inconditionnelle est un prérequis en vue de la participation au concours en lui-même.

1. La participation au concours est réservée aux élèves inscrits à l’Ecole européenne de Bruxelles I pour l’année scolaire 2017/2018 dans les années allant de la S3 à la S7 L1
2. Le concours est divisé en deux parties : section narration et section illustration
3. Le thème du concours est un récit, ou une illustration, du genre (également dans le sens sociologique ou de politique fiction), fantasy, horreur ou fantastique en général, avec comme cadre Bruxelles et/ou l’Ecole européenne et/ou les Institutions européennes.
4. Chaque élève peut envoyer au maximum une œuvre pour chacune des sections dans laquelle il concourt (par exemple, on peut envoyer un récit, ou une illustration, ou un récit et une illustration, mais pas deux récits).
5. Les récits doivent être écrits au choix dans une des langues suivantes : français, anglais, italien, espagnol, allemand.
6. La longueur des textes doit être comprise entre 300 et 1000 mots et sera vérifiée par le jury de l’école, qui acceptera les récits qui ne dépasseront pas ces valeurs avec une marge de 10 % en plus ou en moins. Les récits qui ne rentreront pas dans ces limites seront disqualifiés.
7. Les récits doivent être au format DOC ou RTF, dimension de la page A4, écrits en font Times New Roman 14 avec un interligne de 1,5. Le modèle sera de toute façon mis à disposition avant le et téléchargeable sur le site internet de l’école à l’adresse qui sera communiquée par la suite.
8. Les récits devront parvenir au jury avant le. Une copie papier devra être remise au professeur de L1 de l’élève et le document contenant le texte envoyé à l’adresse email de cet enseignant.
9. Les illustrations peuvent être réalisées avec n’importe quelle technique, à condition qu’en cas de passage à la phase finale il soit possible de les transformer en format électronique utilisable pour l’impression : voir le point 11.
10. Les illustrations doivent être en format 155 mm (horizontal) x 220 mm (vertical), ou plus mais avec les mêmes proportions, facilement transposable en format électronique. Les 10 mm à droite, en haut et en bas ne doivent pas contenir de détails importants, car ils seront coupés en cas d’impression éventuelle. A l’intérieur de l’illustration sera également prévu l’espace pour insérer le titre du volume.
11. Les illustrations doivent parvenir au jury avant le. Une copie papier devra être remise au professeur de L1 ou, dans le cas d’œuvres au format électronique, le document devra être envoyé par email à ce même enseignant.
12. Les deux jurys de l’école, un pour la section narration et un pour la section illustration, évaluent les textes parvenus et sélectionnent les dix finalistes de la section (deux pour chaque niveau) et les dix finalistes de la section illustration. Les présidents respectifs des deux jurys enverront avant le matériel au format électronique (document avec le texte au format spécifié ci-dessus ; le document de l’illustration au format jpeg 300 DPI avec compression minimum) au professeur Bruno Vitiello, à l’adresse [VITIELBR@teacher.eurs.eu](mailto:VITIELBR@teacher.eurs.eu).
13. Tous les finalistes des deux sections devront déclarer par écrit, avant d’accéder à la phase finale, qu’ils acceptent de céder gratuitement leurs droits non exclusifs pour les publications dont aux points (14), (19) et (21), tous les autres droits leur étant garantis. Les documents pour le traitement des données personnelles et l’acceptation du présent règlement seront également signés.
14. Les 10 finalistes de la section seront traduits, par les membres du jury de l’école européenne choisis pour faire partie des jurys, dans les cinq langues du concours, et publiés dans un volume, au format papier et électronique, par les éditions *Della Vigna*. Les 10 finalistes recevront en hommage une copie de ce volume, lors de la cérémonie de remise des prix. Les éditions *Della Vigna* se réservent le droit de modifier les textes pour les mettre en conformité avec leurs propres standards éditoriaux et pour éliminer d’éventuelles fautes de frappe.
15. D’ici le 15 mars 2018 les présidents des jurys des deux sections enverront les traductions dans les cinq langues des textes retenus ainsi que les illustrations aux éditions *Della Vigna*.
16. Les textes et les illustrations finalistes seront présentés à deux jurys d’experts du secteur, choisis par les éditions *Della Vigna* et par la *World SF Italia*: un pour la narration, l’autre pour l’illustration. La composition des jurys d’experts sera dévoilée sur le site internet de l’école européenne de Bruxelles 1 avant le début de la phase finale.
17. Avant le 30 avril 2018 les jurys d’experts choisiront les vainqueurs : trois pour la section narration, un pour la section illustration.
18. Les quatre vainqueurs recevront un prix de la part de la *World SF Italia*, les seize autres finalistes une attestation de participation. En outre les trois premiers classés de chacune des deux sections du concours recevront en hommage des livres des éditions Delle Vigna (trois livres pour le premier classé, deux pour le second, un pour le troisième).
19. L’œuvre du premier de la section illustration sera publiée comme couverture du volume d’anthologie consacré au concours dont au point 14, et sera imprimée sous la forme d’une affiche par les éditions *Della Vigna*; dix copies de l’affiche en question seront remises à l’auteur de l’illustration.
20. Les trois premiers classifiés des deux sections du concours recevront le commentaire du jury d’experts sur leur œuvre.
21. Les trois premiers de la section narration pourront être publiés dans des volumes des éditions Della Vigna ou d’autres éditeurs associés à la *World SF Italia*.
22. Dans la première moitié du mois de juin 2018, les gagnants seront proclamés et les prix leurs seront attribués, lors d’une cérémonie à Bruxelles. La date et le lieu précis seront communiqués en temps voulu aux finalistes, qui devront être présents en personne ou représentés par un tiers, et publiés sur les sites Internet de l’école européenne, des éditions *Della Vigna* et de la *World SF Italia*.
23. Pour d’éventuels éclaircissements sur ce règlement, vous pouvez écrire à l’adresse VITIELLBR@teache.eursc.eu.